

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit mai à 20h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CASAGRANDE Hervé, COMMENGE Hélène, DON Daniel, DONNAINT Cédric, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, SAINT-JEAN Marylis, SEBI Carine.

Absents excusés : CHOPO Guy, JACQUET Julie.

Absents : ROBERT Adrien, SEGAS Sophie.

Procurations : CHOPO Guy à DON Daniel et JACQUET Julie à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : SEBI Carine.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2016/025 – Délibération : Renouvellement d'un agent administratif

Nathalie FAURE arrive au terme de son congé parental au 18 juin mais a émis le souhait de diminuer son nombre d'heures hebdomadaire. De ce fait le contrat de Corinne POURCEL (agent remplaçant), va être reconduit mais diminué à hauteur de 16h00 par semaine au lieu de 21h30 actuellement, à compter du 20 juin 2016. La réorganisation du planning hebdomadaire et des tâches leur incombant est en cours.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2016/026 – Délibération : Installation des compteurs LINKY

Une discussion a lieu au sujet de la réunion publique organisée par le Collectif Antennes de Rivières en date du 13 mai à la salle des fêtes où ERDF était invité. Les Elus reviennent également sur la réunion préparatoire du 11 mai où étaient présents les Elus, ERDF, et le Collectif Antennes de Rivières. Le SDET pourtant invité n'a pas souhaité être représenté.

Puis, Monsieur Le Maire expose le fax d'ERDF reçu le 10 mai, exposant un recours gracieux contre la délibération 2016/014 du 14/03/2016. La société ERDF sollicite par ce recours gracieux le retrait de la-dite délibération.

Ce sujet donne lieu à un long débat permettant à chaque Elu de donner son avis (risque sanitaire, intrusion à la vie privée...).

Les Elus décident :

- *De ne pas délibérer sur le sujet de l'installation des compteurs :*

Pour : 5 / Contre : 3 / Abstention : 4

- *Délibération portant retrait de la précédente délibération :*

Pour : 10 / Contre : 2 / Abstention : 0

- *Intention d'organiser un référendum :*
Pour : 0 / Contre : 12 / Abstention : 0
- *Intention de participer à un réseau des communes ayant les mêmes préoccupations :*
Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0
- *Intention d'adresser un courrier à la Préfecture et au Premier Ministre :*
Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0
- *Intention de rappeler au SDET les manquements de celui-ci dans cette affaire :*
Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur Le Maire prend en charge l'établissement des courriers à adresser à la Préfecture, au Premier Ministre et au SDET.

Des Elus quant à eux, se chargent de prendre contact avec les communes concernées.

En résumé, cette délibération porte sur le retrait de la délibération précédente, nommée « 2016/014 » mais expose également des avis et intentions de la part des Elus de Rivières.

Délibération : Modification des statuts du SDET

Cyril MANEN donne lecture de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (S.D.E.T.) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts. Il donne également lecture des statuts modifiés.

Il est rappelé les activités de la compétence électricité transférée au syndicat et son fonctionnement. Cette compétence est la seule obligatoire, les autres sont optionnelles (gaz, bornes de recharges électriques...).

Après un long débat entre Elus, il a été décidé du **report de délibération prévue à la présente séance**, préférant demander à rencontrer un responsable du SDET avant la date échéance de réponse, **soit avant le 14 juillet 2016**. Un appel doublé d'un courrier d'explication va leur être adressé en ce sens.

2016/027 – Délibération : Rapport sur le RPOQS 2015 du SIAEP du Gaillacois

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L. 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport présenté aux membres du comité syndical dans sa séance du 12 avril 2016 a été adopté à l'unanimité et fait l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à leur conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 du SIAEP du Gaillacois.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2016/028 – Délibération : Maintien ou dissolution du SIVU SSMSP

La Préfecture du Tarn a adressé un courrier relatif à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale. Ce courrier fait apparaître une proposition de dissolution du Syndicat de Sport en Milieu Scolaire et Périscolaire (comprenant 5 communes adhérentes). Tous les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent se positionner sur le maintien ou la dissolution de ce syndicat au 1^{er} janvier 2017, sous un délai de 75 jours.

Les Elus de Rivières, à l'unanimité, optent sur la dissolution de ce syndicat.

Ce syndicat a aussi pour objet de faciliter la gestion de l'ALAE multi-sites. Si les compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires n'étaient pas prises par la nouvelle EPCI, il conviendrait alors de ne pas dissoudre ce syndicat.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2016/029 – Délibération : Maintien ou dissolution du SIVU Lézert et Vieulac

La Préfecture du Tarn a adressé un courrier relatif à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale. Ce courrier fait apparaître une proposition de dissolution du Syndicat des ruisseaux « Lézert et Vieulac » traversant plusieurs communes des coteaux jusqu'à Rivières. Tous les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent se positionner sur le maintien ou la dissolution de ce syndicat au 1^{er} janvier 2017, sous un délai de 75 jours.

Les Elus de Rivières, à l'unanimité, optent sur la dissolution de ce syndicat.

Considérant que ces ruisseaux ne peuvent pas rester sans entretien, la Communauté de Communes Tarn et Dadou pourrait reprendre la gestion de ce syndicat et confier la partie « ingénierie » au Syndicat Mixte de Rivière Tarn, la partie « travaux » aux communes.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2016/030 – Délibération : Nouvelle EPCI

Dans son courrier du 19 avril 2016, Monsieur Le Préfet a adressé aux communes un arrêté relatif au projet de périmètre de Communauté de Communes issues de la fusion des trois Communautés de Communes « Tarn et Dadou », « Rabastinois », « Vère-Grésigne et Pays Salvagnacois ».

Les Conseils Municipaux des communes concernées disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce projet.

Les Elus Riviérois, à la majorité, se prononcent favorable au projet de fusion.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

2016/031 – Délibération : Avis sur le projet Programme Local de l'Habitat intercommunal pour la période 2016-2021

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Tarn & Dadou a lancé le 28 Janvier 2014 par délibération l'élaboration de son deuxième Programme Local de l'Habitat. Ce projet, dans la continuité du premier PLH approuvé en Juillet 2008, définit le projet communautaire en matière de politique de l'habitat.

Ce deuxième PLH a été établi dans le cadre d'un **travail partenarial élargi** :

- durant la phase de diagnostic, les acteurs et partenaires ont été rencontrés puis un séminaire de travail collaboratif a été organisé pour partager les enjeux d'intervention sur le territoire,
- au moment de l'élaboration du programme d'actions, des groupes de travail thématiques ont été mis en place pour identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre et les conditions de leur réussite, puis les principaux partenaires ont été rencontrés pour échanger sur leur implication dans la mise en œuvre de ce projet.

Par ailleurs, **les communes ont été associées à chaque étape** pour garantir l'opérationnalité du PLH et sa déclinaison territoriale en fonction des spécificités de chacune des communes :

- deux Conférences de l'Habitat ont été organisées pour la définition des orientations puis pour l'élaboration du programme d'actions, afin de recueillir les attentes et les priorités des communes,
- chaque commune a été rencontrée individuellement pour définir avec elle la déclinaison opérationnelle du PLH sur son territoire et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Le Conseil Communautaire du 7 Avril 2016 a délibéré pour « arrêter » le projet de PLH, qui a été transmis à la commune par un envoi en date du 13 Avril 2016 et reçu en mairie le 15 avril 2016.

En application des articles L302-2 et R302-9 du code de la construction et de l'habitation, la commune dispose d'un délai de deux mois pour délibérer sur le document, faute de quoi son avis est réputé favorable.

Ce projet de PLH arrêté comprend :

- **Un diagnostic** qui analyse, notamment au regard des acquis du 1^{er} PLH, l'évolution de la production neuve, les dynamiques existantes dans les parcs anciens ainsi que les parcours résidentiels des différents ménages en identifiant les manques en termes d'offre ou d'accompagnement ;
- **Un document d'orientations** qui définit le projet de développement et d'accueil choisi pour la période 2016-2021 et les grandes orientations opérationnelles pour atteindre ces objectifs ;
- **Un programme d'actions** qui vient préciser en 17 fiches-actions les modalités de mise en œuvre de ces objectifs et orientations. Chaque fiche précise les partenaires mobilisés, le calendrier de mise en œuvre et les moyens de la Communauté de Communes affectés à cette action,
- **Des monographies communales annexées** au projet de PLH, feuilles de route partagées entre les communes et la Communauté de Communes pour la mise en œuvre du PLH. Elles reprennent pour chaque commune les principaux éléments du diagnostic, les objectifs de production, les projets prévus sur la durée du PLH et la déclinaison du programme d'actions. Elles ont vocation à être mises à jour régulièrement.

Le diagnostic a mis en évidence **les enjeux prioritaires d'intervention** de la politique locale de l'habitat :

- Promouvoir un développement équilibré du territoire s'appuyant sur le maillage territorial existant et prenant en compte les enjeux d'équilibres sociaux territoriaux,
- Relancer et soutenir les dynamiques locales en matière d'habitat, qu'il s'agisse de production neuve, en accompagnant les communes dans la mise en œuvre de leurs projets d'habitat inscrits dans les PLU, ou de soutien à la réhabilitation du parc existant pour lutter contre la déqualification d'une partie du parc public et privé,
- Répondre à la diversité des besoins en logements des ménages en prenant en compte les évolutions socio-démographiques rapides et les besoins des ménages les plus fragiles,
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'habitat et développer des partenariats nouveaux.

Le projet de développement et d'accueil fixé par le PLH sur la période 2016-2021 prévoit pour Tarn & Dadou :

- une croissance de la population de près de 1,38 % par an, soit près de 57 375 habitants à l'horizon 2021,
- un objectif de production de près de 2 500 logements sur la durée du PLH, répartis entre construction neuve et

renouvellement urbain,

- la diversification de la production avec un objectif de près de 30 % de l'offre globale en logements locatifs sociaux,
- la maîtrise de la consommation foncière avec un objectif de moins de 150 ha consommés pour l'habitat sur la durée du PLH.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le PLH définit **4 orientations opérationnelles, déclinées en 17 fiches-actions** :

- Développer des logements neufs diversifiés et durables répondant aux besoins des ménages (Actions 1 à 4),
- Valoriser les parcs anciens pour proposer une offre de qualité en cœur de ville (Actions 5 à 9),
- Accompagner les ménages dans la diversité de leurs parcours résidentiels (Actions 10 à 14),
- Réaffirmer un pilotage intercommunal au service de la mise en œuvre opérationnelle du PLH (Actions 15 à 17).

Le Conseil Municipal est invité à :

- formuler un avis sur le projet de PLH 2016-2021 exposé ci-dessus et arrêté par la Communauté de Communes,
- demander la prise en considération des observations suivantes lors de la phase définitive d'approbation du Programme Local de l'Habitat,
- confirmer que les moyens suivants relevant de la compétence communale seront mis en œuvre dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2016-2021 (cf. monographie communale : objectifs de production en cohérence avec la PLU, mise en œuvre des projets d'habitat inscrit dans le PLU...).

La plus grande partie concernée est le secteur d'Aiguelèze.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Modification PLU

Un arrêté municipal va être pris modifiant le PLU actuel sur les parties suivantes :

- ⇒ Permettre l'extension d'un hangar agricole en zone Ap en le reclassant en A
- ⇒ Assouplir les règles de retrait en U3 et U2
- ⇒ Reprendre la destination du forum en assouplissant le règlement (zoné en UE actuellement)
- ⇒ Rendre possible l'implantation d'un hangar pour maraichers
- ⇒ Passer la zone AUx0 en UXa
- ⇒ Modification des annexes (servitudes, DPU...)
- ⇒ Extension du parc sur « La Pougetterie »
- ⇒ Identification d'un bâtiment susceptible de changer d'affectation en zone N1 (grandes fermes)
- ⇒ Modification UE pour aire de camping-car et changement d'affectation du forum

Une enquête publique aura lieu prochainement.

Choix des entreprises pour les travaux de l'école suite à la CAO

L'ouverture de plis concernant le marché public pour les travaux de l'école a eu lieu. Les entreprises ayant postulé sont en cours d'information. Les travaux devraient débuter courant juin. Le montant des travaux est estimé à 171 000€ HT.

Ce tarif comprend la prestation d'une tierce personne en charge d'assurer la sécurité des ouvriers, du personnel, des enfants et parents d'élèves, enseignants et toute autre personne amenée à se rendre à proximité des travaux.

Questions diverses

Chemin des Rives

Les barrières entre le début du hameau et le barrage ont été remplacées par des cailloux suite à de récurrentes dégradations de celles-ci.

Journée citoyenne

L'opération ramassage des déchets jetés dans la nature est reconduite. Rendez-vous le **samedi 28 mai à 14h30** au parking de l'aire de pique-nique d'Aiguelèze.

Démission d'une Elue

Le courrier de démission de Patricia LE GALL a bien été reçu par la Préfecture du Tarn. Le tableau actualisé du conseil municipal de Rivières va être mis à jour et adressé auprès de leur service.

Invitations diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'invitations à diverses manifestations et réunions pour les Elus intéressés, dont le détail leur sera envoyé par mail.

Bacs à fleurs

Des caisses de palettes ont été fournies gratuitement à la commune par les Vergers du Bosquet afin d'orner la partie du Bourg. Celles-ci seront décorées et fleuries par les enfants de l'ALAE.

Cantine scolaire

Actuellement, les repas de cantine sont livrés par « ANSAMBLE », société régionale de restauration spécialiste de la restauration collective. Le rapport qualité/prix a connu une dégradation ces derniers temps. Malgré une information de la part de la commune, le service n'a pas connu d'évolution. C'est pourquoi il a été décidé de mettre un terme au contrat qui nous lie, au 1^{er} juin 2016.

Marylis SAINT-JEAN et Daniel DON vont prendre contact avec la cuisine centrale de Lagrave en vue de la rentrée scolaire 2016/2017.

Marché de Pays

Daniel DON précise que le marché est reconduit cette année, chaque lundi à partir de 18h00. Le premier aura lieu le 11 juillet.

Action humanitaire

Un nouveau raid-aventure féminin dans le désert de GOBI sera organisé du 23 mai au 15 juin 2017 par l'association « Team-isatis ». Il s'agit d'une épreuve 100% féminine inédite nommée « AVENTURA-CUP/MONGOLIE 2017 ». L'une des organisatrices est une administrée.

Livre photographique d'exception

Joël ESPIE, photographe riviérois fait découvrir dans son ouvrage, des photos de l'univers du nomadisme mongol. La commune a fait le choix de se procurer un exemplaire de celui-ci.

Nouvelle prestation riviéroise

Un nouveau gîte vient de s'implanter sur la commune au lieu-dit « La Cascade ». Monsieur et Madame BARRAT en sont les propriétaires et proposent également une prestation de location de voitures anciennes avec chauffeur.

Fin de la séance : 23h25

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2016/025	Délibération : Renouvellement d'un agent administratif
2016/026	Délibération : Installation des compteurs LINKY
2016/027	Délibération : Rapport sur le RPQS du SIAEP du Gaillacois
2016/028	Délibération : SIVU SSMSP
2016/029	Délibération : SIVU Lézert et Vieulac
2016/030	Délibération : Nouvelle EPCI
2016/031	Délibération : Avis sur le projet PLH

Ainsi fait et délibéré le 18 mai 2016.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO <i>Procuration à Daniel DON</i>	Hélène COMMENGE	Daniel DON	Cédric DONNAINT
Christophe HERIN	Julie JACQUET <i>Procuration à Christophe HERIN</i>	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT <i>Absent</i>	Marylise SAINT-JEAN	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	